

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°3 DU 25 MAI 2013

Présents :

Présidente : Aline GEMISE-FAREAU,

Secrétaire : Philippe VENDRAMINI

Membres :

Mesdames : Christine DANCOT, Patricia MAZZOLA, Brigitte GEILER,

Messieurs : Albert CHARPENTIER, Didier CHENOUN, Frédéric DUBOIS, Richard GOUX,, Claude ROCHE, Frédéric DUBOIS,

Excusés :

Mesdames : Zélie AMARD, Virginie MOINEAU

Messieurs : Francis DRUENNE, Alain GRIGUER, Frédéric PASTORELLO, Alain ARIA, Jean-Michel BARRE, Fabrice CHARCHAUDE, Jean Luis LARZUL

Assiste : MM Alain DE FABRY : secrétaire Général de la fédération
Christian CHEBASSIER : trésorier de la FFVB (arrivée 12 h30)

L'Ordre du jour

Désignation des membres de la DNACG

- ✓ Approbation du PV du Conseil de surveillance du 2 Mars 2013
- ✓ Examen des procès- verbaux du conseil d'administration
- ✓ Informations de la présidente
- ✓ Rapport d'activités des membres du conseil de surveillance
- ✓ Communications du représentant du conseil d'administration auprès du conseil de surveillance
- ✓ Présentation des Comptes de résultats 2012 par le trésorier de la fédération
- ✓ Détermination des missions à lancer
- ✓ Points divers

Début de séance 10 h 00

Désignation des membres de la DNCAG

La consultation de tous les membres du conseil de surveillance s'est effectuée préalablement par internet :

Les membres suivants ont été présentés :

CONSEIL SUPERIEUR

Laurent MOREUIL ; Alain CROS ; Michel LEGER ; Marc LE NERRANT

Président Jacques LAGNIER ; Me Philippe LAMOTTE

Membre provenant du Conseil de surveillance : Aline GEMISE-FAREAU

Commission d'aide et de contrôle des clubs fédéraux (CACCF)

Président Bruno FAYTRE ; Gilles AMSALLEM ; Patrick NOUAILLE ; Fabrice TILLIER ; Robert VINCENT.

Anne MENEZ

Ces désignations sont validées à la majorité absolue.

EXAMEN DES PROCES VERBAUX :

Procès-verbal du Conseil de surveillance du 2 Mars 2013 : approuvé

Procès-verbal du Conseil d'administration du 13 Mars 2013 : pas de remarque.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 avril 2013 : pas d'observation

La lecture des PV et la communication éventuelle de remarques lors des séances du conseil apparaissent très décalées par rapport à la diffusion des documents. Il conviendrait que les remarques qui concernent le conseil soient communiquées au fur et à mesure notamment celles qui doivent remontées via la présidente du conseil lors des réunions du CA

Information de la présidente :

La présidente regrette le peu de présents à cette réunion, les changements de date n'ayant pas simplifié les choses et espère que les membres du conseil de surveillance pourront être plus disponibles lors des prochaines réunions du Conseil.

Les entretiens avec les autres fédérations ayant adoptées le type de gouvernance CA/ CONSEIL DE SURVEILLANCE ont eu lieu comme annoncé lors du précédent conseil :

- avec La haute autorité du Football,
- Avec la fédération des sports de Glaces

Ainsi qu'une rencontre avec le CNOSF qui sous la conduite de David LAPPARTIENT, a édité un rapport sur les types de gouvernance et proposé des préconisations.

En ce qui concerne les interrogations que le conseil se posait, tant dans ses rapports avec l'exécutif, que dans son autonomie, M KARBOVIAC président de la CCSR a répondu en partie par un courrier adressé à la présidente et communiqué aux membres du Conseil

Nous prenons note de ces précisions qui en résumé confirment le rôle d'assistance fédéral et pas seulement de contrôle, le conseil de surveillance suivant t les travaux des différentes commissions et du CA.

Ce courrier précise également :

« Il avait été prévu et retenu que « les frais occasionnés par l'accomplissement du mandat de conseiller peuvent être remboursés, après fourniture de pièces justificatives, selon le barème figurant dans le Règlement Financier. Ces frais sont intégrés à la comptabilité et apparaissent dans le bilan financier. ». La même disposition avait été retenue pour les administrateurs. »

Rapport d'activités des membres du conseil de surveillance

✓ Rencontre avec la Haute autorité du Football (Philippe Vendramini et Aline Gemise-Fareau Paris) le 11 avril.

Le président de la HAF (équivalent du Conseil de Surveillance), René CHARRIER nous a reçu avec des collaborateurs directement rattachés et nous a indiqué que la mise en place avait été difficile avec l'exécutif, pour déterminer les frontières d'intervention.

La HAF a été créée il y a 3 ans et il est à noter que contrairement au volley les deux instances sont élues par le même corps électoral.

Les principaux points que nous avons retenus.

- La HAF ne se saisit d'affaires que si toutes les voies de recours ont été épuisées
- La HAF est totalement indépendante dans ses travaux et choisit librement ses domaines d'intervention,

Elle convoque librement à ses séances les différents responsables de secteurs pour la présentation et le suivi de celui-ci.

- Dans le domaine financier son rôle est plus en retrait car il existe à la Fédération Française de Football un comité indépendant. Cependant 2 fois par an la cellule financière est auditionnée. Des suivis budgétaires sont faits régulièrement
- Outre son rôle général la HAF a décidé de travailler sur des dossiers de fond dont le rapport est soumis exclusivement à l'exécutif qui décide ou non de sa diffusion :
Elle a ainsi réalisé par ex des études sur : la rentabilité du centre de CLAIREFONTAINE
L'arbitrage en France
L'image du Football.....
Ces dossiers sont travaillés en sous-groupe et validés en séance plénière
- De façon générale la HAF veut se placer en tant que force de proposition

✓ Rencontre avec les sports de Glaces (Aline Gemise-Fareau à Albertville)

C'est une fédération qui a connu des mésaventures il y a maintenant 18 ans, et c'est à cette époque qu'elle a adopté ce type de gouvernance. Ils exercent un contrôle principalement financier. Leur structure avec 7 disciplines ne nous permet pas d'avoir des éléments de comparaisons.

✓ Rencontre avec le directeur de cabinet du président du CNOSF (Claude Roche, Philippe Vendramini et Aline Gemise-Fareau) le 12 avril à Paris.

Les principales remarques qui nous ont été apportées :

Le conseil de surveillance a un rôle important à jouer dans l'élaboration des nouvelles gouvernances. Le CNOSF et le ministère sont très intéressés par notre expérience et la suivront attentivement.

Statutairement on attend du conseil de surveillance un rôle de contrôle et de surveillance et il se doit de faire ses remarques et ses préconisations à l'exécutif s'il y a lieu. Il se doit d'être attentif sans s'immiscer dans la gestion. Un rôle délicat où chacun doit trouver sa place.

Les membres du conseil de surveillance doivent être des « conseillers » pour l'intérêt de leur discipline et doivent avoir un statut « de sages » en dehors des discordances politiques.

Discussion :

A la suite de ces différentes présentations les membres présents font part de leurs remarques et valide les choix suivants :

- Répartition des domaines d'action entre les membres du conseil pour travail en sous- groupes
- Elaboration de tableau de suivis
- Mise en œuvre de rapports en collaboration avec l'exécutif (rapports remis confidentiellement) Lors du rapport annuel remis en AG des éléments de ces rapports restés confidentiels feront l'objet d'un chapitre avec les conclusions sur la réactivité ou non de l'exécutif
- Non intervention du CS si des voies de recours existent et ne sont pas épuisées
- Rôle important de recommandation et préconisation
- Rôle aussi très important sur le suivi et le contrôle financier. La FFVB n'a pas elle d'organe indépendant et son action est statutairement renforcée. Cette fonction nécessite des informations régulières et précises de l'exécutif et la présence des responsables (administratifs ou politiques) à plusieurs réunions par an.

Détermination des missions à lancer

Elaboration du Règlement intérieur.

Il s'avère indispensable pour le bon fonctionnement du conseil de surveillance.

Claude Roche assisté de Patricia et d'Aline présentera une ébauche pour la prochaine réunion.

Suivi financier

Groupe de travail piloté par Richard Goux avec Philippe vendramini et Christine Dancot membres de la commission financière et Aline GEMISE-FAREAU.

Philippe VENDRAMINI suivant particulièrement le volet social

Christine DANCOT proposera des tableaux de bord et de suivi qui devront être communiqués par l'exécutif.

-Favoriser le dialogue entre les acteurs du volley ball

Là aussi il s'agit d'une mission importante confiée au CS qui doit être précisée et qui est attendue de nos licenciés

Le conseil doit s'interroger sur les liens entre les ligues, comités, clubs et la fédération et sûrement présenter un rapport sur ces sujets, le CA pouvant également saisir le conseil pour mener à bien une réflexion sur un point général ou plus précis.

Le conseil de surveillance suivra l'actualité de la vie fédérale par le biais des PV des commissions il veille à ce que les procédures dans les commissions d'appel soient respectées pour chacune des parties. Un rapport sur ce point pourrait être envisagé.

Suivi du Projet fédéral:

Patricia MAZZOLA suivra le projet ZENITH

Brigitte GEILER suivant plus particulièrement le CNVB et le PES

Le Beach Volley sera suivi par Aline GEMISE-FAREAU

✓ Présentation des Comptes de résultats 2012 par le trésorier de la fédération

M Chebassier Trésorier de la fédération présente aux membres du conseil le rapport financier tel qu'il sera présenté à la prochaine assemblée Générale de MARTIGUES.

Et répond à l'ensemble des sujets et questions.

Le CS pense qu'au-delà du Trésorier il serait utile, voire nécessaire, que la CAC présente son rapport et ses remarques aux membres du conseil, le rapport formel présenté en AG étant insuffisant pour la mission du conseil.

Fin de séance 17h15

La Présidente,
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire
Philippe VENDRAMINI